MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

Décision n° 2104 du 8 novembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR : *INTJ1928018S*

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2620 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828666S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er décembre 2019 :

Indoni Fabrice	NIGEND : 138 437	NLS : 5 324 852

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er décembre 2019 :

Mondésir Anne-Sophie	NIGEND : 173 386	NLS : 8 027 469
Brossard Marie	NIGEND : 182 614	NLS : 8 037 600

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er décembre 2019 :

Tessier Alain	NIGEND : 153 498	NLS : 8 011 492
Le Dû David	NIGEND : 169 696	NLS : 8 025 243

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 novembre 2019.

Le général, commandant
la gendarmerie de l'armement,
M. Hamel